

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT SERVICE DE L'AGRICULTURE OFFICE DE LA VITICULTURE ET DE L'AGROÉCOLOGIE

VV20 – MODULE EXPLOITANT AGRICOLE GESTION DES SURFACES-CÉPAGES MODIFICATIONS – RECONSTITUTIONS – JACHERES – ARRACHAGES

1. Cas de figure – modifications du cadastre VV20	2
A. Évolution des modes de culture – précision des informations	2
B. Reconstitution sur toute une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)	2
C. Reconstitution partielle sur une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)	2
D. Arrachage avec jachère temporaire de 2 ans pour les acquits	2
E. Arrachage définitif (autorisation de plantation valide 10 ans en dehors de la zone viticole)	2
F. Reprise de parcelles viticoles	2
G. Reprise partielle de parcelles viticoles	3
H. Validation de vos surfaces-cépages	<mark>3</mark>
2. Accéder à votre Registre des vignes	3
3. Rechercher une surface-cépage dans votre registre des vignes	4
4. Les outils VV20 de la gestion surfaces-cépages	4
5. Création d'une nouvelle surface-cépage	5
6. Éditer et préciser des informations sur la surface-cépage	7
7. Renseigner une année de plantation ou d'arrachage	7
8. Renseigner une remarque Changer le nom de la surface-cépage (jachère temporaire)	8
9. Adapter et modifier les géo-données	9
A. Les outils de la géo-donnée	9
B. Dessiner une surface-cépage	10
C. Modifier les géo-données	13
D. Polygones multiples	13
E. Évider une surface-cépage	14
F. Supprimer une surface-cépage	14
10.Contrôle de votre Registre des vignes	<mark> 15</mark>
11.Coordonnées de contact	17

ad

1. CAS DE FIGURE – MODIFICATIONS DU CADASTRE VV20

Ci-dessous, vous trouverez les différents cas de figure concernant votre cadastre viticole. Vous pouvez vous référer à ceux-ci et apporter les modifications nécessaires afin que vos droits de production soient à jour :

A. Évolution des modes de culture – précision des informations

1. Mettre à jour ou préciser les informations de la surface-cépage (clone, porte-greffe, densité de plantation, système de conduite, couverture du sol, technique d'entretien sous le rang, origine des plants) (p. 7)

B. Reconstitution sur toute une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)

- 1. Mettre la nouvelle année de plantation sur la surface-cépage reconstitué (p. 7)
- Mettre à jour les autres informations de la surface-cépage (cépage, clone, portegreffe, densité de plantation, système de conduite, couverture du sol, technique d'entretien sous le rang, origine des plants) (p. 7)

C. Reconstitution partielle sur une surface-cépage (avec ou sans changement de cépage)

- 1. Créer une nouvelle surface-cépage avec géo-données pour la nouvelle plantation (p. 5 et p. 9)
- 2. Réduire les géo-données de la surface-cépage restante (p. 13)
- 3. Au besoin mettre à jour les autres informations de la surface-cépage restante (p. 7)

D. Arrachage avec jachère temporaire de 2 ans pour les acquits

- 1. Renommer la surface-cépage concernée «JACH + nom cépage» (ex. : « JACHPinotNoir ») (p. 8)
- 2. Informer l'année d'arrachage dans la rubrique remarques (p. 7)

<u>Si jachère temporaire partielle</u> : se référer à la procédure C: nommer la nouvelle surfacecépage « JACH + nom cépage (ex. : JACHPinotNoir »). Mettre l'année d'arrachage dans la rubrique remarque.

- E. Arrachage définitif (autorisation de plantation valide 10 ans en dehors de la zone viticole)
 - 1. Consigner une année d'arrachage dans la surface-cépage (p. 7)

<u>Si arrachage définitif partiel en dehors de la zone viticole</u> : se référer à la procédure C: consigner une année d'arrachage dans la nouvelle surface-cépage.

F. Reprise de parcelles viticoles

- 1. Remplir le formulaire « <u>Formulaire Reprise de parcelles viticoles</u> » sur le site internet <u>www.ne.ch/viticulture</u>.
- 2. À réception du formulaire, la station viticole pourra transférer les surfaces-cépages concernés sur le cadastre viticole du repreneur.

G. Reprise partielle de parcelles viticoles

- 1. Remplir le formulaire « <u>Formulaire Reprise de parcelles viticoles</u> » sur le site internet <u>www.ne.ch/viticulture</u>, sous l'onglet « cadastre viticole VV20 »
- 2. Créer une nouvelle surface-cépage (p. 5 et p. 9)
- 3. Chaque exploitant devra adapter sa géo-donnée (p. 13)

🕑 -l. Validation de vos surfaces-cépages

Quand toutes vos mises à jour et modifications ont été apportées ou si aucune modification a eu lieu et que votre « gestion des surfaces-cépages » vous indique être complète (p. 15), vous pouvez vous rendre sur le module « Validation des surfaces de cépages » (1) et le valider (2).

NE64160004 Office de la v× 💌	Validation des surfaces de cépages
Menu	La validation est définitive. Une fois la validation de votre registre des vignes effectuée, vous ne pourrez plus modifier vos surfaces-cépages.
🗇 Registre des vignes 🛛 🗸	Les acquits seront calculés sur la base de votre registre des vignes validé.
O Gestion des surfaces-	Un registre des vignes non validé ne permettra pas de générer des acquits.
 Validation des surfaces de cépa Géné 	2
✤ Liens externes <	

Vos acquits seront disponibles à une date communiquée par la Station viticole par mail dans le courant du mois de juillet. Vous devrez ensuite les attribuer aux différents encavages ou à vous-même, en vous référant au guide prévu à cet effet.

2. ACCÉDER À VOTRE REGISTRE DES VIGNES

Pour toutes les modifications ou consultation concernant les surfaces-cépages, sélectionner le rôle « exploitant agricole ».

Vous arrivez sur la page d'accueil. Dans le module « Registre des vignes », sélectionnez

Gestion des surfaces-cépages

Registre des vignes Acquits Liens externes Gestion des surfaces-cépages Division et attribution des acquits VV20 - Exercice 2020 Génération PDF/Shape Acquits attribués Documents et informations (dossier en ligne)	Accueil		
Gestion des surfaces-cépagesDivision et attribution des acquitsW20 - Exercice 2020Génération PDF/ShapeAcquits attribuésDocuments et informations (dossier en ligne)	Registre des vignes	Acquits	Liens externes
Géneration PDF/Shape O Acquits attribués O Documents et informations (dossier en ligne) O	Gestion des surfaces-cépages O	Division et attribution des acquits O	VV20 - Exercice 2020 오
	Génération PDF/Shape 🛇	Acquits attribués 🖸	Documents et informations (dossier en ligne) O
ne.ch – Cadastre viticole VV20 🛇			ne.ch – Cadastre viticole VV20 🛇

3. RECHERCHER UNE SURFACE-CÉPAGE DANS VOTRE REGISTRE DES VIGNES

Lorsque vous êtes dans votre « gestion des surface-cépages », votre registre des vignes s'affiche en entier. Différents outils vous permettent de faire des recherches.

La barre « **recherche** » vous permet, par exemple, de trouver une surface-cépage par numéro de cadastre.

fficher	Richer 25 ♥ éléments Rechercher:										
¢	¢	N° surface- ▲ cépage	▲ Nom surface-cépage	¢ Cépage	Surface 🍦 [m²]		N° parcelle(s) cadastrale(s)	Année 👙 Ai plantation ai	nnée 🕴 🔶		
~	N	1	Les Fourmilières Egleri 1	Chasselas	7127	Saint-Blaise (6459)	3123	1980	Q 🖌 🖻 오 🖿		
~	N	2	Les Fourmillières Egleri 2	Pinot noir	1865	Saint-Blaise (6459)	2053, 3123	1980	Q 🖋 🖾 😧 🛍		

En bas de votre écran, à la fin de vos surfaces-cépages, différents filtres sont également disponibles. Attention, car le système garde en mémoire les filtres. Si votre registre des vignes ne s'affiche pas en entier, il est possible qu'un filtre soit activé.

✓ N 1	17	La forêt et le ruisseau	Pinot noir	4241	Saint-Blaise (6459)	713, 2053, 3736, 4269	1980		۵ 🖌 🖪 🙆 🛍
✓ N 2	21	Chez Madame Bannwart	Pinot noir	2003	Saint-Blaise (6459)	713, 3736, 4269	2021		Q 🖌 🖪 🛛 🛍
Affichage de l'élémen	(tout) ~	(tout) V	(tout) V	(tout) ~	(tout) ~	(tout) ~	(tout) Y	(tout) ¥	Prérédent 1 Suivant

4. LES OUTILS VV20 DE LA GESTION SURFACES-CÉPAGES

Plusieurs outils sont présents dans votre écran de gestion des surfaces-cépages :

		Rechercher : 6 7 8 Il y a également ces boutons, qui se trouvent en haut à droite de votre liste					
À	A droite de chacune d vos surfaces-cépages se trouvent ce boutons	$\begin{array}{c c} e \\ 1 \\ 2 \\ 3 \\ 4 \\ 5 \\ 5 \\ c \\ e \\ c \\ c$					
1	Détail Q	Permet de visualiser les informations concernant la surface- cépage (propriétaires, IG-IGC, lieux-dits, m ² , etc.)					
2	Éditer	Permet de modifier ou compléter des informations liées à la surface-cépage					
3	PDF 🖪	Permet de télécharger le PDF récapitulatif de la surface- cépage					
4	Géo-données	La surface-cépage est dessinée. Ce bouton permet de visualiser la surface-cépage sur la carte et de modifier la géométrie Aucune surface-cépage dessinée					
		la géométrie de la surface-cépage					

5	Supprimer	Permet de supprimer définitivement la surface-cépage. <mark>Ce</mark> bouton n'est pas adapté pour annoncer les surfaces en jachère
6	Fichier Excel	Permet de télécharger un fichier Excel avec toutes les données de votre exploitation
7	Fichier PDF	Permet de télécharger un fichier PDF contenant tous les plans et informations de vos parcelles
8	Nouvelle surface- cépage	Permet de créer une nouvelle surface-cépage

5. CRÉATION D'UNE NOUVELLE SURFACE-CÉPAGE

En cas de nouvelle surface-cépage, reconstitution partielle, jachère partielle, arrachage partiel ou mutation partielle :

1. Cliquer sur + pour commencer à ajouter votre surface-cépage.

\leftarrow \rightarrow C \bigcirc	https://w20.acorda.ch/GrapeVarietySurface Q 🏠 🎓 🙆 🖤 …						
Exploitation	★ Accueil > Registre des vignes Gestion des surfaces-cépages						
Menu Registre des vignes ~	Filtres Masquer les surfaces-cépages arrachées						
 Gestion des surfaces- cépages Validation des surfaces de cépages 							
O Génération PDF/Shape	Afficher 25 v éléments Rechercher:						
	Image: Margin Surface and Margin Surface and Margin Surface and Surface a						
Aucune donnée disponible dans le tableau (tout) v (tout) v (tout) v (tout) v (tout) v							

Complétez les informations demandées et **enregistrez** vos données concernant la parcelle viticole :

\leftarrow \rightarrow C \bigcirc	https://vv20.acorda.ch/GrapeVarietySurface/Edit/0	as Q 🔓 🔁 🚇
VV20	=	🖈 NE64590703 - Contesse Pierre & Mirjam 2021 🛔 NE1256 🛡 HE
Exploitation Menu III Registre des vignes	Accueil > Registre des vignes > Gestion des surfaces Créer Commune de sélection 6459 Saint-Blaise	-cépages Par défaut, le système renseigne l'adresse de votre exploitation. Sélectionnez la commune politique où est située votre vigne pour ensuite la dessiner sur les géo-données.
Gestion des surfaces- cépages Validation des surfaces de cépages Génération PDF/Shape Génération PDF/Shape	La cammue you set à you localier set la cate en said des gle domée Numéro À libre choix r Nom À libre choix r Cépage* Obligatoire - -7 Obligatoire -	mais chiffre obligatoire / <mark>Si jachère « JACH + nom cépage » ex. : « JACHPinotNoir »</mark> nous contacter si le cépage n'est pas dans la liste
	Clone de cépage Porte-greffe* Domice adagate Année de plantation 2021	nu, mettre inconnu, si plusieurs mettre divers si pas

Densité de plantation [pieds/ha]*	Doit être > 3333 pieds/ha		
Système de conduite de la vigne* ? Boundo statigature			
Couverture de sol*? Dounde addigatalee			
Technique d'entretien sous le rang* ? Domnérchligstoire			
Origine des plants*	Si ignoré, mettre « Inconnu »		
Plants traités à l'eau chaude	Si ignoré, laisser en gris		
Surface terme vinicole spécifique [m²]		Facultatif. Renseigner seulement si une traçabilité spécifique est souhaitée	
Vigne en banquette			
Annuler	mer l'année d'arrachage si jaché poraire	Erregistrer Loregistrer et afficher les géo-données	
VV20 Tous droits réservés © 2021 Agridea		Version 0.1.0.0 - 0.1 0 g\$483271, 2021.06.03 10:5	4:06

Votre surface-cépage est créée 🖒 et s'affiche mainenant dans le menu « gestion des surfaces-cépages » :

\leftarrow \rightarrow G \bigcirc	https://w20.acorda.ch/GrapeVarietySurface 🔍 😘 🎓 🚇 🌒 …
VV20	≡ * NE64590703 - Contesse Pierre & Mirjam 2021 & NE1256 ♥ NE
Exploitation Monu Monu C Registre des vignes ~ O Gestion des surfaces- céoazes	Accueil - Registre des vignes Gestion des surfaces-cépages Nitree Masquer les surfaces-cépages arrachées
Validation des surfaces de cépages Génération PDF/Shape Liens externes	Afficher 25 v éléments Rechercher : Afficher 25 v éléments Rechercher : OK 5T cépage Nom surface-cépage Cépage X N 1 Ière terrasse Chasselas (tout) ∨ (tout) ∨ (tout) ∨ (tout) ∨ (tout) ∨ (tout) ∨ (tout) ∨ (tout) ∨
	Affichage de l'élément l à l sur l éléments Précédent 1 Sulvant

Q Pour consulter tous les détails de la surface-cépage, cliquez sur la loupe

(informations supplémentaires p. 15).

En cas de jachère temporaire (2 ans max), consigner l'année d'arrachage dans les remarques !

- 6 -

6. ÉDITER ET PRÉCISER DES INFORMATIONS SUR LA SURFACE-CÉPAGE

On cliquera sur l'outil « Éditer » dui ouvrira les champs modifiables sur la surface cépage concernée :

∲	\$ ST	N° surface- ▲ cépage	▲ Nom surface-cépage	¢	Surface [m²]	÷
~	N	2	Clos-Dessous	Pinot noir	189	Q 🖉 🖻 💼

Une page s'ouvre. Tous les champs sont affichés et peuvent être modifiés. Puis Enregistrez une fois terminé.

Accueil > Registre des vignes > Gestion des surfaces-cépages Editer	
Numéro	
2	
Nom	
Clos-Dessous	
Cépage*	
Pinot noir	v
\frown	
Enregistrer Enregistrer et afficher les géo-données	

7. RENSEIGNER UNE ANNÉE DE PLANTATION OU D'ARRACHAGE

En cas de <u>reconstitution</u> ou <u>d'arrachage définitif</u>, vous devez informer la nouvelle année de plantation ou l'année d'arrachage sur la surface-cépage concernée.

On cliquera sur l'outil « Editer » 2 qui ouvrira les champs modifiables sur la surface cépage concernée.

Modifiez l'année de plantation (1). Autrement **effacez l'année de plantation (1)** ce qui vous permettra de consigner une **année d'arrachage (2)** dans la rubrique à cet effet. Nous vous suggérons de mettre une remarque dans le champs « Remarques » afin de garder votre année de plantation. Puis **Enregistrez (3)** :

luméro	
2	
lom	
Clos-Dessous	
épage*	
Pinot noir	
lone de cépage	
Autre	
Porte-greffe*	3 Enregistrer Enregistrer et afficher les géo-donné
5 BB	
unnée de plantation	
1977 1	
Vigne de plus de 35 ans	

8. RENSEIGNER UNE REMARQUE CHANGER LE NOM DE LA SURFACE-CÉPAGE (JACHÈRE TEMPORAIRE)

En cas de **jachère temporaire**, vous devez renseigner une année d'arrachage <u>mais</u> <u>uniquement</u> dans la **rubrique remarque** ainsi que consigner un nom « **JACH+cépage** » (ex. : « JACHPinotNoir »)

On cliquera sur l'outil « Editer » v qui ouvrira les champs modifiables sur la surface cépage concernée.

Tous les champs sont affichés et vous pouvez consigner le **nom (1)** et la **remarque (2)** dans la rubrique à cet effet (en bas de l'écran). Puis **Enregistrer (3)** :

Editer
Numéro
2
Nom JACHPinotNdir - Clos-Dessous 1
Cépage*
Pinot noir
Vigne en banquette Remarque 2022 2
Annuler

- 9 -

9. ADAPTER ET MODIFIER LES GÉO-DONNÉES

Les outils à droite de vos surfaces-cépages et , vous permettent d'accéder à la géo-donnée. Vous pouvez dessiner ainsi que modifier/adapter vos surfaces-cépages.

En cliquant sur cet outil, une nouvelle fenêtre s'ouvre.

A. Les outils de la géo-donnée

Pour commencer, nous allons vous expliquer les différents outils à votre disposition dans ce module :



Dans le cas de figure ci-dessous, une surface-cépage est saisie et s'affiche en rouge

Géi	néralités de la surface-cépage	
1	Commune Numéro de la surface-cépage	Divers renseignements sur la surface-
	(etc)	cépage
2	Choisir une autre surface-cépage	Permet de naviguer sur la géo-donnée
	2 Clos-Dessous Pinot noir 🔹	de vos autres surfaces-cépages
3	Surface [m ²] : 189	Renseigne sur les m ² saisis de votre
		surface-cépage
4		
	Enregistrer	Enregistre vos modifications
5		
		Retour sur le registre des vignes
Le	fond de plan	-
6	Fond de plan	Permet d'afficher différents fond de plan
	Cartes couleurs Photo aérienne blanc	sur la carto
		Sui la calle
Les	différentes couches	
7	Surface-cénage de l'exploitation	Permet d'afficher toutes vos surfaces-
		cépages (en jaune sur la carte)
8	Surface de pature viene de	Permet – à titre informatif – d'afficher les
	Texploitation ACORDA	SUNACES ACORDA

9	Surface-cépage d'autres exploitations	Permet d'afficher les surfaces-cépages de vos voisins
10	Commune	Affiche les limites communales
11	Base cadastrale	Affiche les limites et numéros du cadastre foncier
12	Cadastre viticole (zone)	Affiche le cadastre viticole sur lequelle doit être effectué votre dessin (en vert)
13	□ Terrains en pente (vigne)	Affiche les terrains en pente selon l'ordonnance sur les paiement directs
Les	s outils pour le dessin	
14	+ 1	Permet de zoomer et dézoomer sur la carte
15	Recherche	Permet de chercher un numéro du cadastre foncier
16	🗙 Plein écran	Affiche la carte en plein écran
17	↔ Mesurer	Permet de mesurer une distance
18	✓ Dessiner	Permet le dessin de la surface
19	🛍 Supprimer	Supprime le dessin effectué
20	⊎ Snapping	Permet d'aimanter vos points sur les couches sélectionnées

Lorsqu'un <u>outil</u> est activé, il s'affiche en vert clair (en exemple ci-dessus : le snapping. Les autres outils sont en verts foncés).

Vous pouvez aussi constater que certains <u>outils pour les couches</u> sont sélectionnés et d'autres pas. Une coche s'affiche pour les couches sélectionnées.

Le fond de plan activé s'affiche en vert foncé. Dans l'exemple ci-dessus c'est le fond « blanc » qui est activé.

B. Dessiner une surface-cépage

En premier lieu, il faut repérer sur la carte la parcelle concernée avec l'outil de recherche. Ensuite, le zoom permet d'avoir la meilleure vue possible et précise pour poser les points. Une bonne astuce est également d'afficher la carte en plein écran.



L'outil dessin doit être activé et s'afficher en vert clair pour commencer à dessiner.

Fond de plan						
Cartes couleurs	Photo aérienne blanc					
Couches						
Surface-cép	age de l'exploitation	¢				
Surface de nature vigne de l'exploitation ACORDA						
Surface-cépage d'autres exploitations						
Commune						
Base cadastrale						
Cadastre vi	ticole (zone)	0				
Terrains en	pente (vigne)	¢				

Sélectionnez le fond de plan « blanc » et les couches : « surface-cépage de l'exploitation » « surface-cépage d'autres exploitations » « base cadastrale » et « cadastre viticole (zone) ».

(Le choix du fond de plan et des couches sont à évaluer selon vos besoins. Par exemple, afficher le fond de plan « photo aérienne », vous permettra de visualiser votre plantation.)

Une surface-cépage (ou polygone) est composée de points (également appelés sommets) et de lignes. Le but est de saisir sur la carte les points successifs représentant la surfacecépage ou de la modifier si la plantation a changé.

Ci-dessous, un premier point est posé :



Lorsque le snapping est activé, les points posés sont « aimantés » sur les couches que vous avez sélectionnées. Cela est très utile quand il faut saisir une surface-cépage à côté d'une autre surface-cépage (par exemple en cas de reconstitution partielle en activant la couche « surface-cépage de l'exploitation).

Quand la parcelle est visuellement atteinte, il s'agit de poser le premier point. Il faut se positionner à l'endroit désiré et cliquer une fois (bouton gauche de la souris).

Lorsque le premier point est posé, il faut ensuite poser le deuxième point et la ligne les liant est automatiquement créée en cliquant une fois (bouton gauche de la souris).

Tant que l'outil dessin est activé, les points et lignes vont se former automatiquement et se poser où vous cliquez. Pour arrêter l'outil dessin, il faut double cliquer sur le point.



Ci-dessous, on pose notre deuxième point :

La surface-cépage est fermée en posant le dernier point sur le premier point saisi. Un autre moyen est en double-cliquant pour annoncer qu'il s'agit du dernier point (ou pour arrêter l'outil dessin en cas d'erreur). Puis Enregistrer !

Ci-dessous, le dernier point est posé sur le premier point en double cliquant pour annoncer la fin de la surface :



Nous vous conseillons de dessiner d'abord grossièrement une surface-cépage à l'intérieur de la parcelle concernée.

Après un premier enregistrement vous pouvez revenir sur les géo-données pour modifier le dessin, faire les finitions et précisions autant que nécessaire.

En bas à gauche, vous trouverez l'indication des m² dessinés.



Puis, « Enregistrer ».

Surface [m²] : 3013

Quand votre périmètre est enregistré, avec la flèche, vous retournez à la liste de vos surfaces-cépages.



La surface-cépage créée s'affiche à la suite de celles déjà enregistrées.

In surface-cépage enregistrée est en conflit avec une surface-cépage déjà existante, le message informatif suivant apparaît: « ATTENTION, la parcelle entre en conflit avec d'autres parcelles ».

Il est tout à fait possible de dessiner une surface par-dessus une surface existante (la vôtre ou celle d'un voisin), mais il s'agira ensuite de justifier ce dépassement lors des validations effectuées par les différentes instances de contrôle.

Si cela concerne un voisin, veuillez contacter la Station viticole ou directement le voisin pour se mettre d'accord sur la limite exacte à respecter entre vos surfaces.



Si, lors de l'enregistrement, le message « Saving parcel failed » apparaît, c'est que la session a expiré (ou qu'il y a eu une perte de connexion). Il faut répondre OK et revenir à l'application (nouvelle connexion via Agate), puis recommencer la saisie.

C. Modifier les géo-données

Il est toujours possible de modifier l'une ou l'autre des surfaces en cliquant dessus. La surface sélectionnée est reconnaissable à ses gros points rouges mis en évidence.

Pour déplacer un point, il suffit de cliquer dessus, maintenir le clic (bouton gauche) et déplacer le point où vous souhaitez le poser, puis lâcher le clic.



Ci-dessous, on déplace son point :

Pour ajouter un nouveau point, se positionner sur la ligne, entre deux points déjà posés : un point apparaît alors, il suffit de cliquer pour l'ajouter.

Pour enlever un point, il suffit de cliquer dessus.

Bien entendu, toutes vos modifications doivent être **Enregistrées** pour qu'elles soient validées. Les m² se mettent à jour à l'enregistrement. Toutefois, à chaque fois que vous déplacez un point, vous verrez les m² se modifier en bas, à gauche, de l'écran. Seul l'enregistrement validera votre saisie de surface.

D. Polygones multiples

Il est possible de saisir une autre surface-cépage pour la même parcelle :

Lorsque la première surface-cépage est saisie, le mode « Dessiner » est désactivé. Pour dessiner une nouvelle surface, il faut donc **réactiver le mode** « **Dessiner** », ce qui fige la surface-cépage précédente (vous constaterez que les points posés ne sont plus affichés et seul le pourtour en rouge subsiste).

Il faut ensuite saisir la surface-cépage supplémentaire et Enregistrer.

E. Evider une surface-cépage

Dans certains cas, il est nécessaire d'évider une surface-cépage pour obtenir une surface correspondante à la parcelle saisie (par exemple, si une capite se trouve au milieu).

Étapes :

- 1. Dessiner la surface-cépage extérieure. Lorsque le dernier point est posé sur le premier, le mode « Dessiner » est désactivé.
- 2. Réactiver le mode « Dessiner »
- 3. Définir la surface intérieure à évider. Lorsque le dernier point est posé sur le premier, le mode « Dessiner » est désactivé.
- 4. Enregistrer les surfaces.
- 5. Les surfaces fusionnent alors automatiquement et la surface intérieure est évidée.



F. Supprimer une surface-cépage

On sélectionne la surface-cépage concernée, les points sont donc apparents. Il suffit de cliquer sur le bouton « Supprimer » et de confirmer.

La surface active est enlevée de l'affichage. Un message de confirmation apparaît et permet de valider l'action ou, au contraire, de l'annuler. Une fois faite, la **suppression est définitive.**

À noter que la parcelle doit avoir été enregistrée au moins une fois au préalable pour que la suppression soit effective. Dans le cas inverse, si la parcelle n'a jamais été enregistrée, il faut cliquer sur le bouton « Annuler les modifications en cours » qui se trouve sous la partie affichage de la carte.

🕙 10. Contrôle de votre Registre des vignes

Lorsque vous retournez sur votre « gestion des surfaces-cépages », vos surfaces-cépages doivent toutes afficher un v à leur gauche :

Gestion d	les surfac	es-cépages								
Filtres Masquer le	s surfaces-c	épages arrachées								PDF des m ² de toutes les parcelles
Afficher 25	✓ élémen	ts								Rechercher:
ок ≑	st 🔶	N° surface-cépage	Nom surface-cépage	¢	Surface [m ²]	Commune	N° parcelle(s) cadastrale(s)	Année plantation 🚊	Année arrachage	¢ ¢
×	N	1	Combaz-Giroud	Chasselas	4460	Cornaux (6451)	1866, 3024	1998		Q 🖌 🖾 오 🛍
~	N	2	Combaz-Giroud	Chasselas	1760	Cornaux (6451)	3497	1960		Q 🖋 🖾 😵 🛍
~	N	3	Combaz-Giroud	Pinot noir	591	Cornaux (6451)	1847	2000		Q 🖋 🖾 😵 🗯
~	N	4	Fillet	Pinot noir	995	Cornaux (6451)	2207, 3202	2017		Q 🖋 🖾 😵 🛱
~	N	5	Fillet	Chasselas	1196	Cornaux (6451)	3202	2021		Q 🖋 🖾 😵 🛱
~	N	6	Fillet	Chasselas	1382	Cornaux (6451)	2340	1998		Q 🖌 🖻 🛛 🛍
\odot	N	7	Fillet	Pinot noir	2767	Cornaux (6451)	2340, 876, 2339, 3020	1998		
~	N	8	En Laquemène	Pinot noir	1714	Cornaux (6451)	3053	2015		Q 🖌 🖾 💌 🗰

Si une croix rouge s'affiche, en cliquant dessus, elle vous indiquera ce qu'il reste à corriger ou compléter :

Afficher 25 🔹 éléments										
ок	Incomplet		m surface-cépage	¢ Cépage	Surface (m²)	Commune	N° parcelle(s) cadastrale(s)			
×	 Données manquantes : Différence surface dessinée et surface de nature vigne (zone du cadastre viticole) 		nbaz-Giroud	Chasselas	4460	Cornaux (6451)	1866, 3024			
~			nbaz-Giroud	Chasselas	1760	Cornaux (6451)	3497			
~	N	3	Combaz-Giroud	Pinot noir	591	Cornaux (6451)	1847			

En cliquant sur le détail de votre surface-cépage, une série d'information s'affiche. En dessinant la surface, un certain nombre de renseignement supplémentaires sont automatiquement remontés tels que : commune, données des parcelles cadastrales, indications géographiques, lieux-dits et zone du cadastre viticole, etc.

En bas de la page, vous pouvez:

- a. Et Retourner à la liste de toutes les surfaces-cépages
- Éditer les informations liées à la surface-cépage
- c. Woir le géo-référencement de la surface-cépage

Liste de l' (des) indication(s) géographique(s) complémentaire(s)

Cette liste vous informe sur les indications géographiques complémentaires (IGC) et les noms dans lesquelles votre surface-cépage s'inscrit ainsi que le nombre de mètres carré possible. Il s'agit de toutes les dénominations d'origine que vous pouvez utiliser, en plus de l'AOC Neuchâtel (art. 4 de l'arrêté concernant l'appellation d'origine contrôlée des vins de Neuchâtel du 20 juin 2016).

Dans l'exemple ci-dessous on pourrait revendiquer :

- AOC Neuchâtel, Gorgier ou
- AOC Neuchâtel, Chez-le-Bart ou
- AOC Neuchâtel, La Béroche

Liste de l' (des) indication(s) géographique(s) complémentaire(s)

Туре	Indication géographique	Surface [m ²]	Parcelle cadastrale	Commune de la parcelle cadastrale
Commune et localité	Gorgier	736	5585	Gorgier
Commune et localité	Chez-le-Bart	736	5585	Gorgier
Région	La Béroche	736	5585	Gorgier

Liste de lieu(x)-dit(s)

Vous trouvez tous les noms des lieux-dits dans lesquels est géo-référencée votre surfacecépage (art. 5 de l'arrêté concernant l'appellation d'origine contrôlée des vins de Neuchâtel du 20 juin 2016).

Liste de lieu(x)-dit(s)
Nom
La Payaz

Liste de la (des) zone(s) du cadastre viticole

Vous trouvez le nombre de mètre carré de votre surface-cépage.

Liste de la (des) zone(s) du cadastre viticole	
Zone du cadastre viticole	Surface [m ²]
vigne	2767

Pour des raisons d'arrondis, le chiffre renseigné ci-dessus, doit correspondre, à 1 m² près, à la surface dessinée dans la géo-données.



Si la surface de la zone en cadastre viticole est inférieure ou supérieure de plus de 1m² par rapport à la surface dessinée sur la géo-donnée, votre surface-cépage ne sera pas valable. La raison se trouve dans votre dessin. Des surfaces ont été saisies en dehors du cadastre viticole (couche affichée en vert dans les géo-données), par exemple des chemins, routes, domaines publiques (DP), des prés et champs attenants etc.

Dans ce cas vous devez retourner dans les géo-données et modifier votre dessin pour ne pas déborder.

Dans **la gestion des surfaces-cépages**, vous pouvez vérifier la totalité de m² de toutes les surfaces :

Gestion des surfaces-cépages											
Filtres Hasquer les surfaces cépages arrachées DEF: des :m2: de toutes · les · parc							lles¶				
ок ф	st ¢	N' surface-cépage	Nom surface-cépage	¢ ¢	Surface (m ²]	¢	N* parcelle(s) cadastrale(s)	Année plantation 0	Année arrachage	¢	
×	N	1	Combaz-Giroud	Chasselas	4460	Cornaux (6451)	1866, 3024	1998		۵ 🖌 🛛 💿 🗉	

Si tout est correct, votre Registre des vignes peut être validé (p. 3).

11. COORDONNÉES DE CONTACT

Par mail : station.viticole@ne.ch

Par téléphone : 032 889 37 04 ou 032 889 37 08